

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 mai 2011

Sécurité des véhicules utilitaires légers : L'INRS teste des détecteurs de surcharge

La surcharge d'un véhicule entraîne son usure prématurée, mais surtout une altération de son comportement routier (freinage, tenue de route). L'Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS) a inventorié les dispositifs de détection de surcharge proposés par les équipementiers et a évalué l'efficacité de trois d'entre eux.

Face à la gravité des conséquences de la surcharge en cas d'accident, quelques équipementiers ont développés des dispositifs techniques embarqués, dédiés au marché du Véhicule Utilitaire Léger. Parmi la liste non exhaustive dressée par l'INRS, trois dispositifs, dont 1 mono-capteur et 2 multi-capteurs, ont été évalués. Leurs comportements ont été analysés dans les conditions d'utilisation préconisées par les fabricants, mais également en conditions « non-idéales », puisque ce sont bien souvent dans ces dernières que ces dispositifs seront utilisés au quotidien (inclinaison de la chaussée, nid de poule, méthode de chargement, température...).

Cette sensibilité aux conditions d'utilisation du véhicule ainsi qu'aux conditions de chargement et d'environnement est variable selon les dispositifs. Elle peut entraîner des erreurs d'estimation de charge pouvant atteindre jusqu'à 20% sur certains des modèles. Il est donc important de prendre en compte quelques recommandations au moment du choix d'un tel dispositif :

- Proscrire ceux susceptibles de modifier les caractéristiques des suspensions du véhicule ;
- Privilégier les multi-capteurs qui proposent la détection de mauvaise répartition de charge, et dont le comportement est moins sensible aux différents facteurs testés ;
- Vérifier la compatibilité du dispositif retenu avec le ou les VUL à équiper et en confier l'installation à son constructeur ou à des installateurs formés par ce même constructeur.

Les limites de ces dispositifs doivent donc être connues des utilisateurs et les inciter à limiter leur chargement en cas de doute, par exemple si la masse affichée paraît incongrue par rapport à la masse réelle du chargement.

Ainsi, si les résultats des essais menés par l'INRS montrent l'intérêt de tels dispositifs dans le cadre de la prévention du risque routier, il apparaît nécessaire de prendre en compte les recommandations relatives au choix des dispositifs, de vérifier régulièrement leur calibration, de respecter les préconisations du constructeur et d'être attentif aux imprécisions de ces dispositifs lors du chargement afin d'éviter les situations de surcharge et de mauvaise répartition.

Contact presse :

Damien LARROQUE – 01 40 44 14 40 – damien.larroque@inrs.fr

A propos de l'INRS :

L'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des maladies professionnelles et des accidents du travail est une association loi 1901, créée en 1947 par la CNAMTS, administrée par un Conseil d'administration paritaire (employeurs et salariés). L'INRS, c'est aujourd'hui 650 personnes sur 2 centres : à Paris (220 personnes) et en Lorraine (430 personnes).

De l'acquisition de connaissances à leur diffusion en passant par leur transformation en solutions pratiques, l'Institut met à profit ses ressources pluridisciplinaires pour diffuser le plus largement possible une culture de prévention et proposer des outils méthodologiques et pratiques.

L'action de l'INRS s'articule autour de missions transversales : Savoir, informer, former et accompagner.